Sociologie des institutions. Ali Dabouz. Fiche de cours n°2 : Mars/2020

**L’analyse institutionnelle**

Introduction : « *l’analyse institutionnelle se veut une approche sociologique, en continuité à la fois avec la psychologie sociale des groupes et avec une analyse macrosociologique de la société. L’institution constitue précisément ce lieu qui organise la vie concrète des individus et où s’incarnent les contraintes de la société. L’analyse institutionnelle cherche également à réaliser une lecture sociologique de la société en s’appuyant sur des concepts issus de la psychanalyse* ». (Tilman, 2007, p. 02)

**L’analyse institutionnelle** : est une démarche d'analyse qui vise à mettre à jour les rapports de pouvoir réels qui se cachent. Ce rapport met à la prise l’Etat, détendeur de pouvoirs réels et le peuple, détendeur de pouvoirs légitimes. Ainsi, par exemple, va le pouvoir et contrepouvoir entre le gouvernement et les partis politiques ne siégeant pas à la commande avec ce gouvernement. L’analyse correspond aussi, avec le pouvoir du chef de l’Etat et les formes de résistances qui lui sont hostiles au sujet de sa méthode de gouvernance. Elle se base combien même sur les éléments suivants :

1. **L'institué**: correspond à l'ordre général mis en place, imposé par l’Etat, institué et appliqué après son officialisation. Il correspond aussi, aux cas de décisions autoritaires, arbitraires, unilatérales et injustifiées prise par le(s) décideur(s) sans l’aval des personnes, de groupes d’intérêts, d’une communauté et ou d’un peuple. Le temps, la loi, le règlement, et autres conventions instituées sont autant d’éléments de la chose instituée. L'institué a enfin, une portée générale qui concerne l'ensemble de l'organisation ou d’un sous-ensemble important. (Tilman, 2007, p. 03)
2. **L'instituant** : c'est la négation, la remise en question de l'ordre des choses sous la poussée des particularités individuelles ou de certains acteurs sociaux au sein d'une organisation. C’est la contestation, sous toutes ses formes. L’exemple des taxes et impôts représentent l’instituant contesté. Lorsque l’Etat impose l’état d’urgence et le couvre-feu, cela correspond à la négation des libertés individuelles et la remise en cause du principe du droit citoyen, effacé par la raison d’Etat.
3. **L'institutionnalisation**: correspond à l’intégration, à la récupération, à la normalisation" de l'instituant. La contestation devient la nouvelle norme. Les principes et les pratiques de l'opposition sont érigés en règle. (Tilman, 2007, p. 04).

Par exemple : l’interdiction des grèves et des manifestations syndicales prend effet, à partir de la promulgation des lois et ainsi l’interdiction devient institutionnalisée et au fil du temps elle se normalise.

**Les fonctions des institutions** : les institutions ont une longue histoire, leur origine remonte aux civilisations anciennes. A Rome, le sénat est doté de tous les pouvoirs, et était à la commande de l’Empire. Il proclamait la paix et déclenchait des guerres. A Athènes, en Grèce antique le sénat était une institution qui cherchait comment à développer la cité (qui correspond à la ville d’aujourd’hui), en s’occupant de l’urbanisme et l’architecture. La société était prise par les sciences (philosophie, mathématique, astronomie, l’éducation et l’enseignement). La fonction nouvelle des institutions était déjà, de trouver des réponses à toutes les questions posées par l’Humanité, et comment bâtir une nouvelle civilisation. Au temps moderne les institutions ont remplacé les organisations qui montré leur limite en matière de gestion, d’organisation et de prospection dans le future.

Les institutions sont inventées garce au génie Humain pour organiser la vie humaine, et répondre aux besoins pressant des mutations et du développement tout azimut. La complexité de la vie des hommes et la multiplication de leurs besoins ont vite laissé place au travail des institutions pour organiser la société sur de nouvelles méthodes. Ainsi, font leur apparition les institutions.

**Types d’institutions** : tous les aspects de la civilisation moderne sont représentés par des institutions de même type.

1. **Les institutions politiques** : sont nombreuses, on cite à titre d’exemple : l’Etat, le conseil constitutionnel, les deux chambres(le sénat et le parlement), le gouvernement, les ministères et autres.
2. Les institutions éducatives : sont multiples et complexes dans l’organigramme de l’Etat. Elles sont partout, officielles et pérennes. On cite, l’école, les maternelles, et les centres spécialisés de formation.
3. Les institutions administratives : on évoque toute l’administration locale régionale et nationale à savoir (la commune, la dira, la wilaya et les ministères de chaque fonction).
4. Les institutions d’enseignement et des sports : sont nombreuses et spécialisées dans plusieurs disciplines couvrant tous les aspects de vie Humaine. On cite, (les universités, les écoles spécialisés d’enseignements, les centres sportifs et autres).
5. Les institutions économiques et financières : correspondent à la multitude de d’organisations nationales et internationales en charge du créneau économique. On cite (les banques, les trésors, les postes, les boites des assurances, les caisses de retraites, les mutuelles, et autres)

La liste des institutions citée, est loin d’être complète, cependant il est utile de rappeler que les nouvelles institutions cohabitent avec les anciennes organisations qui ont su comment s’adapter et de qui franchi le cap de la dissolution, pour absence de raison d’être ou pour l’inadéquation avec les besoins de la société.

**Q n° 1** : les institutions de l’Etat sont nombreuses à se spécialiser, rendant de la sorte la vie facile aux citoyens. Qui de spécialistes en politiques, en économies, en éducations et autres ? Pourquoi autant d’institutions et en même temps autant de spécialisations dans un pays ? Prenez des exemples, (le gouvernement pour l’exécutif, le parlement pour le législatif, le ministère de l’enseignement supérieur pour l’enseignement, l’état civil pour l’administratif etc.). Contactez-moi à : E-mail: [ali.dabouz@univ-bejaia.dz](mailto:ali.dabouz@univ-bejaia.dz)

Consultez le texte n° :4. Chargé de cours : Ali Dabouz.

**Source**: site: Francis Tilman, Le Grain, Atelier de pédagogie sociale, 2007. Dans : [www.legrainasbl.org](http://www.legrainasbl.org).